

Département du Doubs

Arrondissement de  
BESANCON

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 21/01/2026 et que le nombre des membres en exercice est de dix-neuf.**

Commune de FRANOIS  
Code Postal 25770  
Bureau Distributeur FRANOIS

N°2026/006

### EXTRAIT

#### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

#### Présents : 16

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, LORY, DUMORTIER, PONS.

#### Procurations de vote : 1

Damien LAPOUGE donne pouvoir à François PONS

#### Absents excusés : 2

Cécile DUBOIS, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### **CREATION D'UN BOULODROME COUVERT, D'UN ESPACE MULTI ACTIVITES ET D'UN PARKING – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

*Rapporteur : Jean-Pierre LORY*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie envisage de réaliser des travaux chemin du Clousey à hauteur du terrain de pétanque actuel afin d'aménager un boulodrome couvert, un espace d'activité multigénérationnel et un parking. Ce projet permet de répondre aux besoins constatés des boulistes, des archers mais aussi de l'équipe périscolaire.

Le cabinet NV INGENIERIE a réalisé l'étude d'avant-projet estimatif des travaux.

L'estimation des travaux est de :

- Création d'un parking : 35 518,00 € H.T.
- Création d'un boulodrome couvert : 240 945,00 H.T
- Création d'un espace d'activité multi activités : 75 337,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet NV INGENIERIE concernant ce projet dont le montant prévisionnel s'élèvera à :

- Création d'un parking : 4 262,00 € H.T.
- Création d'un boulodrome couvert : 28 913,00 € H.T.
- Création d'un espace d'activité multi activités : 9 041,00 € H.T.

Des subventions peuvent être sollicitées afin de financer une partie des travaux auprès de plusieurs financeurs :

- La Préfecture dans le cadre du dispositif de la DETR
- Le Département du Doubs dans le cadre du dispositif C@p25
- Grand Besançon Métropole dans le cadre du fonds climat

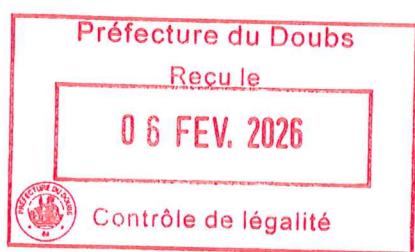
La commune étudie les demandes de subvention qui peuvent être déposées dans le cadre d'autres dispositifs

Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Programme prévisionnel de travaux HT			
Travaux	351 800.00 €	Estat - DETR (20% part boulodrome couvert)	53 971.60 €
Maitrise d'œuvre	42 216.00 €	Département P@C 25 (30% part boulodrome couvert (plafond dépenses 200000€))	60 000.00 €
		Département P@C 25 (20% part boulodrome couvert (supp au plafond de dépenses 200000€))	13 971.60 €
		GBM - Fonds climat (25,6% de la part boulodrome + espace ludique)	46 446.00 €
		<b>Total subvention</b>	<b>174 389.20 €</b>
		<b>Participation communale</b>	<b>219 626.80 €</b>
<b>Total travaux HT</b>	<b>394 016.00 €</b>	<b>Total financement HT</b>	<b>394 016.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le projet de création d'un boulodrome couvert, d'un espace ludique multigénérationnel et d'un parking.
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à lancer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un boulodrome, d'un espace d'activité multigénérationnel et signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet NV INGENIERIE
- approuve l'estimation du coût des travaux établi par le maître d'œuvre,
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention dans le cadre de la DETR, du plan P@C25 et du fonds climat
- autorise monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention dans le cadre d'autres dispositifs
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier



Fait et délibéré, le 26 janvier 2026

Le Maire,  
Émile BOURGEOIS.

